

puté de Berthier dans sa lettre du 19 juillet, et lui offre des remerciements sincères pour l'expression publique de ses opinions. Adopté.

NOMINATION D'OFFICIER RAPPORTEUR AUX PROCHAINES ELECTIONS DES GOUVERNEURS DU BUREAU PROVINCIAL. — L'Association recommande M. A. M. Rivard de Joliette à cette charge.

ÉLECTION DES OFFICIERS. — Monsieur le Dr Beaudry, de St-Jacques, est nommé président; M. le Dr Bernard, de Joliette, Vice-président; et M. le Dr Albert Laurendeau, de St-Gabriel de Brandon, Secrétaire-Trésorier. Le comité de régie est composé de M. les Drs Lippé, de St-Ambroise, et Martineau, de Lavallée. MM. les Drs Lavallée, Turgeon, J. O. Gadoury, et Joseph Marion sont nommés membres du tribunal de discipline. La commission re. charlatans est formée de MM. les Drs Bernard, Rivard, et Sheppard.

M. le Dr Beaudry remercie les membres de l'Association de l'honneur qui lui est fait et proposé secondé par le Dr Archambault qu'un vote de remerciement soit offert aux officiers sortant de charge. Adopté.

Le secrétaire-trésorier fait rapport que actuellement les fonds de l'Association se montent à la somme de \$200.00.

La séance est ajournée au 10 décembre prochain. Les membres se réuniront à l'hôtel Commercial à 1 heure P. M.

ALBERT LAURENDEAU.

Le Dr. A. TROVATI (*Gazette médicale de Sicile* No. 2, 1901) :

Dans une intéressante étude sur la Malaria l'A. cite un très grand nombre de cas où l'emploi de la quinine a causé des troubles de différentes espèces et même des empoisonnements à la suite des fortes doses prises par erreur ou par des personnes ne pouvant pas la supporter. Par contre le Citrophène pris même en dose forte ne produit aucun de ces inconvénients, ni ceux causés par l'emploi de l'antipyrme et des salicylates.

Le Citrophène peut être administré avec la même sûreté aux jeunes filles et même aux enfants de très bas âge.